



# Assurer des matières recyclées sûres dans les emballages alimentaires : ambition vs réalité

*Note de synthèse*

Décembre 2022 – Zero Waste Europe

## Note de synthèse

L'utilisation actuelle de plastiques et de produits en matières plastiques, ainsi que les emballages en particulier, est principalement linéaire, avec des taux élevés d'articles à usage unique et un taux faible de recyclage dans l'économie. Le recyclage du plastique en Europe devrait connaître une croissance significative dans les cinq à dix prochaines années, notamment en réponse à la pression accrue des organismes de réglementation et des consommateurs. Les décideurs et les grandes marques discutent en permanence des besoins et des meilleures voies d'amélioration de la circularité de la chaîne de valeur des plastiques. **Changer la manière dont la société produit et gère l'utilisation de plastiques de façon plus durable et le rythme auquel nous utilisons les plastiques recyclés dépendra des décisions que l'on prend aujourd'hui.**

Si nous devons justifier l'utilisation continue de plastiques, nous devons mieux contrôler les volumes de production, le cycle de vie de la matière et chercher et apporter des solutions d'envergure capables d'augmenter leur réutilisation et leur durabilité, tout en conservant leur valeur lorsqu'ils sont utilisés et recyclés à plusieurs reprises. **Étant donné que la production continue de la matière n'est pas durable par nature, il faut revoir à la baisse l'utilisation d'emballages plastiques dans les années à venir.**

Dès le départ, tous les produits doivent être conçus de façon durable, avec des substances chimiques non toxiques éprouvées. Suivant les principes de l'économie circulaire, le recyclage joue un rôle important pour fermer la boucle, mais uniquement après avoir épuisé toutes les options de prévention et de réutilisation. Nous ne pouvons pas nous reposer sur les entreprises de production de plastique pour entreprendre volontairement ces étapes. Les engagements de réduction de pollution plastique des entreprises ne se traduisent pas par des taux plus bas d'utilisation de plastique vierge ni par une moindre pollution plastique car ces engagements volontaires mettent l'accent sur le recyclage plutôt que sur une baisse de production de plastique. Il est également essentiel de réduire la consommation de plastiques pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE.

À l'heure actuelle, l'emballage alimentaire est une source bien connue de mélange de substances chimiques qui peut migrer de l'emballage aux aliments et aux boissons, pouvant ainsi se retrouver dans le corps humain. Certaines de ces substances chimiques ont des propriétés dangereuses et sont connues pour avoir une incidence sur notre santé. La toxicité de nombreuses autres substances chimiques utilisées dans les emballages alimentaires n'est pas complètement caractérisée ou simplement inconnue. Un problème admis est que **l'utilisation de matières recyclées peut créer de nouvelles voies à travers lesquelles les humains peuvent être exposés à des substances chimiques dangereuses dans des flux de matières recyclées contaminées.**

Le recyclage de plastiques pour utilisation en contact alimentaire est sujet à une interaction complexe de règlements et doit être abordé selon une approche holistique. Néanmoins, en pratique, il n'est pas toujours évident de savoir ce qu'il faut exactement faire pour assurer la conformité, et plus encore, comment la sécurité devrait être atteinte et comment elle peut être démontrée.

De nos jours, les technologies de recyclage n'ont pas prouvé être en mesure de retirer toutes les substances chimiques toxiques présentes dans les plastiques en premier lieu. Considérant la réglementation sur les matières plastiques destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires et leur recyclage – y compris le soutien récent pour le développement de technologies de recyclage innovantes –, tout le processus transfère la responsabilité du traitement de l'impact toxique du recyclage des fabricants de plastique aux recycleurs qui s'efforcent de traiter d'innombrables plastiques non recyclables ou difficiles à gérer qui contiennent souvent des substances chimiques dangereuses (intentionnellement et non intentionnellement), introduites lors du processus de production (antérieur) et d'utilisation.

**Un changement radical est nécessaire.** Des principes de conception circulaire rigoureux assurent que la qualité du matériau (en termes de propriétés chimiques, physiques et mécaniques) est préservée ou améliorée pendant le recyclage, et ces principes permettent des applications de grande valeur plutôt que le décyclage (moindre qualité et moindre valeur). Ce changement doit également inclure la manière dont nous définissons la « sécurité ». Le cadre réglementaire actuel définit les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires comme « sûrs » s'ils sont conformes aux règlements imposant des « niveaux sûrs » pour un petit groupe de substances chimiques bien étudiées. Toutefois, à ce jour, la législation ne parvient pas à assurer la sécurité réelle des produits, notamment l'absence de substances chimiques dangereuses et non testées dans les produits de consommation ([voir Recommandation 1](#)).

## Recommandations

Réaliser une économie circulaire et non toxique est un processus complexe mais réalisable et fermer la boucle pour les déchets plastiques et le recyclage des plastiques est un élément important de l'équation.

**Notre document fournit les recommandations suivantes aux décideurs, aux autorités et aux fabricants d'emballages :**

1. La législation de l'UE devrait éliminer de toute urgence les substances chimiques les plus dangereuses et s'assurer que les emballages et autres objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires sont réellement sûrs pour l'utilisation, la réutilisation et le recyclage. Nous faisons ainsi appel à la Commission européenne pour présenter en temps opportun une proposition ambitieuse pour la révision du Règlement-cadre sur les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (FCM). En particulier, la définition actuelle de FCM (article 3 du Règlement n° 1935/2004) doit remplacer « *quantité* » par « *aucune substance chimique dangereuse et aucune substance chimique non testée dans les matériaux et les objets* » pour éliminer le risque pour la santé humaine survenant de la présence de substances dangereuses dans les emballages alimentaires/objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
2. Le Règlement revu sur les emballages et les déchets d'emballages (P&PWR) doit aborder de façon adéquate les aspects non toxiques des matériaux utilisés et définir « recyclage de haute qualité », où l'on incite l'élimination de risque pour la santé humaine survenant de la présence de substances dangereuses dans les emballages ou les composants d'emballages.
3. Des changements réglementaires importants sont déjà à l'horizon pour plusieurs substances chimiques utilisées dans les emballages. Il est donc conseillé aux leaders des FCM/industrie des emballages alimentaires de développer une approche proactive de leurs plans d'élimination de substances chimiques dangereuses.
4. Les concepteurs d'emballages et de produits doivent tenir compte du cycle de vie du produit et relever les défis des [matériaux et produits non toxiques](#) pour des cycles de matériaux propres via des principes d'écoconception. En principe, les produits qui ne peuvent être utilisés, réutilisés ou recyclés en sécurité en fin de vie ne doivent pas être produits ou mis sur le marché en premier lieu.
5. La sécurité des plastiques, aussi bien vierges comme recyclés, dépend de la disponibilité des informations. Tant que les lois sur les FCM aborderont, dans une certaine mesure, les substances chimiques dangereuses utilisées pendant la production de plastique, les informations de sécurité sur les polymères feront défaut en raison de l'absence d'exigences concernant leur inscription. La Commission doit assurer que tous les polymères utilisés dans les FCM plastiques relèveront de l'inscription obligatoire sous REACH et que leurs composants chimiques sont correctement évalués en ce qui concerne les impacts sur la santé humaine.
6. Pour assurer une implémentation et une application adéquates du nouveau règlement sur le recyclage des plastiques, une approche intégrée de la chaîne de valeur, la transparence et la traçabilité des aspects chimiques tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que des normes rigoureuses sont nécessaires.
7. Les États membres devraient obtenir les ressources nécessaires pour exiger la conformité aux lois existantes, notamment via le contrôle des recycleurs et de contrôles des produits commercialisés.

8. La Commission doit faciliter l'établissement de règles concernant le suivi analytique, ainsi que des méthodes accréditées, et soutenir les États membres pour faire appliquer les règlements actuels sur les FCM via des lignes directives et des formations spécialisées.
9. La Commission devrait appliquer des échéanciers plus stricts pour l'évaluation et l'autorisation de toute nouvelle technologie de recyclage, afin de minimiser le risque de technologie non adéquate sur le marché pendant des années.
10. Les politiques sur la circularité réelle, qui requièrent différents modèles d'affaires (axés notamment sur la prévention des déchets et les options de réutilisation), doivent être renforcées par la législation et rester une priorité de l'agenda de l'UE. Les parties externes, telles que le secteur financier, les gouvernements, les consommateurs ou les systèmes de certification tiers, peuvent aider à mobiliser les grandes entreprises afin de promouvoir des solutions en amont.
11. Il faut déployer beaucoup plus d'effort au-delà du recyclage de plastiques pour relever efficacement les défis de la pollution plastique. L'UE doit fixer des objectifs généraux et sectoriels pour la réduction de l'utilisation des ressources, conformément aux engagements de l'Accord de Paris, et créer de réels encouragements pour la dématérialisation et une meilleure utilisation des ressources.

**Auteur :**

Dorota Napierska, responsable de politiques sur la consommation et emballages non toxiques, Zero Waste Europe

**Relecteurs :**

Lauriane Veillard, responsable de politiques sur le recyclage chimique et de transformation du plastique en combustible, Zero Waste Europe

Joan Marc Simon, directeur exécutif, Zero Waste Europe

**Éditeur :**

Theresa Bonnici, responsable de communication, Zero Waste Europe

Des commentaires supplémentaires ont été apportés par Jane Muncke (Food Packaging Forum Foundation).

Zero Waste Europe, 2022



Zero Waste Europe est le réseau européen de communautés, de dirigeants locaux, d'experts et d'agents de changement qui œuvrent en vue de l'élimination des déchets dans notre société. Nous préconisons des systèmes durables et une nouvelle approche de notre relation avec les ressources afin d'accélérer une transition juste vers le zéro déchet pour le bienfait des êtres humains et de la planète.

[La campagne Toxic-Free Food Packaging](#) [emballages alimentaires non toxiques] est une collaboration entre Zero Waste Europe et d'autres ONG dans le but de créer un environnement non toxique où chacun doit se soucier de la présence de substances chimiques nocives pour la santé dans les produits qui entrent en contact avec nos denrées alimentaires.

Zero Waste Europe tient à remercier le soutien financier de l'Union européenne. Zero Waste Europe est la seule responsable du contenu de ce document. Il ne miroite pas nécessairement l'opinion du bailleur de fonds susmentionné. Le bailleur de fonds ne saurait être tenu responsable de toute utilisation des informations contenues dans le présent document.